

21/12 Fermé - 21/24 ouvert



LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

CIMR - Intersection boulevard
de l'Aéropostale et boulevard
Main Street, Casa-Anfa,
Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522 42 48 88

Agences Casablanca

Agence Centrale
Résidence Sara, Angle rue Mohamed
El Fidouzi et rue des hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 20 46 08 15/16

Agence Régionale
Boulevard Mohamed V,
Résidence Acacia, N650° - Casablanca

Agence Agadir

Avenue Hassan II,
Résidence Borj Djalate - Agadir
Tél : 05 25 07 02 70/71

Agence Fès

Arrondissement Agdal,
Boulevard des FAR, Résidence Houda - Fès
Tél : 05 32 02 02 44

Agence Marrakech

Arrondissement Guéltz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15. Yasmine
Majorelle - Marrakech
Tél : 05 24 43 69 06/20

Agence Tanger

8, Complexe Commercial ABI DARDAE
I. ASSILI MA. 7 & 6 - Tanger
Tél : 05 31 06 18 85

Agence Meknès

Rue Pasteur N3°, Résidence
Pasteur, 1er étage - Meknès
Tél : 05 32 02 02 55/56

Agence Oujda

Angle du Boulevard Idriss Alkbar
et de la rue Chefchaouen,
2ème étage
plateau n11° - Oujda
Tél : 05 32 11 06 00

Agence Tétouan

Avenue Hassan II,
Résidence de la Colombe,
bloc A n8°,
1er étage - Tétouan
Tél : 05 31 06 17 30/31

Agence Rabat

Avenue Hassan II, Imm. F 479,
Résidence Ahssan Dar 2,
Agdal Riad - Rabat
Tél : 05 30 10 21 60/61

Retraite bien
préparée,
avenir assuré



CIMR AL KAMIL

Pour une pension proche de votre revenu d'activité

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !



21/12 Fermé - 21/24 ouvert

Tous les salariés du secteur privé adhèrent obligatoirement à un régime de retraite de base. Mais cette seule pension est insuffisante pour maintenir le niveau de vie à l'âge de la retraite.

Dans un monde aux lendemains instables, adhérer à la CIMR et en faire bénéficier vos salariés, c'est faire le choix de la sécurité et du rendement assuré.

La CIMR a pour vocation de vous servir une pension de retraite additionnelle et de mettre à votre disposition un revenu régulier capable, dans la durée, de vous permettre de profiter en toute quiétude de cette nouvelle période de votre vie.

UN SYSTEME SIMPLE

En optant pour CIMR AL KAMIL, l'employeur et ses salariés choisissent ensemble, parmi les 14 taux de contributions proposés, celui qui leur convient le mieux.

Pourcentage de la partie de salaire supérieure au plafond versé en contribution														
Cotisation salariale	3,00	3,75	4,50	5,25	6,00	7,00	7,50	8,00	8,50	9,00	9,50	10,00	11,00	12,00
Cotisation patronale	3,90	4,88	5,85	6,83	7,80	9,10	9,75	10,40	11,05	11,70	12,35	13,00	14,30	15,60

Le taux que vous aurez choisi s'applique sur la totalité du salaire, sans qu'aucun plafond de cotisation ne soit fixé, pour vous permettre de rapprocher le niveau de votre future pension de celui de votre revenu en activité.

Le montant de vos contributions (salaire x taux choisi) est chaque année converti en points CIMR.

Au moment de partir en retraite, le nombre total de points acquis au cours de votre carrière vous donne le montant de la pension de retraite. Si vous le souhaitez, une partie de ces points peut vous être servie sous forme de capital.



UNE RETRAITE SUR MESURE

Vous pouvez choisir des taux de contribution différents pour chacune de vos catégories de salariés pour :

- moduler les prélèvements en fonction des capacités d'épargne de chaque catégorie,
- garantir à vos salariés un taux satisfaisant, de remplacement du dernier salaire par la pension.

Simulation de pension

Pour une contribution sur 35 ans (début de carrière à 25 ans et départ à la retraite à 60 ans), avec un salaire brut de début de carrière de 5.000 dhs et un taux de contribution de %10, la pension mensuelle versée sera de 13.790 dhs.

Au départ à la retraite, la pension CIMR couvrira %70 du dernier salaire d'activité.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR VOUS AIDER A CONSOLIDER VOTRE RETRAITE

- Vous bénéficiez de la déductibilité fiscale de vos contributions au titre de l'IS pour l'employeur et de l'IR pour le salarié
- Des points CIMR sont octroyés gratuitement en cas de maladie ou d'invalidité.
- La pension de retraite CIMR est un revenu indispensable à toute la famille. Au décès du retraité ou du salarié, la pension est transférée à son conjoint ou aux orphelins.
- La pension de la CIMR est annuellement revalorisée pour vous permettre de maintenir votre niveau de vie.

Par ailleurs, les salariés affiliés à CIMR AL KAMIL disposent de plusieurs moyens pour améliorer leur pension, soit individuellement ou avec le concours de leur entreprise. Il est ainsi possible de :

- D'augmenter le taux de contribution pour l'ensemble ou partie du personnel,
- D'opter pour les options Moubakkir ou Mousabbak pour améliorer sa pension à 60 ans ou partir en retraite dès l'âge de 50 ou 55 ans avec une pension pleine (sans abattement).
- De réaliser des achats de points de retraite CIMR pour combler des périodes (passées ou futures) sans cotisation ou simplement pour améliorer davantage le niveau de sa pension.